Organisation of Islamic Cooperation
Organisation de la Coopération Islamique

INFOS DE L'ACADÉMIE 19

International Islamic Fiqh Academy
Académie Internationale du Fiqh Islamique

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE INTERNATIONALE DU FIQH ISLAMIQUE | Chawal 1443 – Mai 2022 NUMÉRO 19

PUBLIÉ EN ARABE, ANGLAIS ET FRANÇAIS | GRATUIT

L'AIFI pleure Son Altesse Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, qu'Allah ait pitié de lui

« Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint: «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. »Al-Baqarah : 154-156 « Personne ne peut mourir que par la permission d'Allah, et au moment prédéterminé. Quiconque veut la récompense d'ici-bas, Nous lui en donnons. Quiconque veut la récompense de l'au-delà, Nous lui en donnons, et Nous récompenserons bientôt les reconnaissants. » Aal-Imran: 145 L'Académie Internationale du Fiqh Islamique a reçu la nouvelle du passage de Son Altesse Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, Président des Émirats Arabes Unis et Commandant Suprême des Forces Armées, aux côtés de son Seigneur aujourd'hui, le vendredi 12 Chawal 1443, correspondant au 13 mai 2022, avec des cœurs remplis d'une foi absolue dans le décret d'Allah et des âmes soumises à Sa volonté et à Son destin inévitable. En cette triste occasion, la présidence, le secrétariat général, les membres, les experts et le personnel de l'Académie internationale de Fiqh islamique présentent leurs sincères condoléances au gouvernement et au peuple des Émirats arabes unis, priant le Noble Seigneur d'avoir pitié du défunt, de lui pardonner, de l'accepter dans les cieux, de l'accueillir dans ses vastes jardins et de le réunir avec ceux qu'Allah a bénis parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les justes. Ceux sont les meilleurs compagnons. Nous supplions le Tout-Puissant d'accorder à Son Altesse Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, vice-président des Émirats arabes unis, Premier ministre, ministre de la Défense et gouverneur de Dubaï, et à Son Altesse Cheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, prince héritier d'Abou Dhabi et commandant suprême adjoint des forces armées des Émirats arabes unis, ainsi que tous les parents, amis et proches du défunt, de même que ses admirateurs, le peuple émirati et la Oumma, de la patience, de la consolation et de la satisfaction à l'égard du décret du Très Miséricordieux. L'Académie internationale du Fiqh islamique sera éternellement reconnaissante à Son Altesse pour l'attention bienveillante et le soutien continu des Emirats Arabes Unis à l'égard de l'Académie. Qu'Allah le Tout-Puissant maintienne sa sécurité, sa stabilité et sa prospérité, et protège ses autorités et son peuple. Qu'Allah magnifie vos récompenses, pardonne votre perte et vous réconforte de la meilleure façon. C'est à Allah nous appartenons et à Lui que nous retournerons.

Prof. Koutoub Moustapha Sano
Secrétaire général de l'Académie internationale du Fiqh islamique
Jeddah

Le Secrétaire général présente les condoléances de l'AIFI au Consul général des Émirats arabes unis à Djeddah

Le samedi 13 Chawal 1443 correspondant au 14 mai 2022, S.E. S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (AIFI), s'est rendu au Consulat Général des Émirats Arabes Unis à Djeddah pour présenter ses sincères condoléances, ainsi que celles de l'AIFI, au gouvernement et au peuple des Émirats arabes unis (EAU), en raison du décès de feu Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, président des EAU, le vendredi dernier. Son Excellence a saisi cette triste occasion pour exprimer les grands remerciements et l'appréciation permanente de l'Académie pour le généreux soutien et les soins dont l'Académie a bénéficié de la part de Son Altesse, que Dieu ait pitié de lui, et le place dans ses vastes jardins, et nous rassemble avec lui dans les jardins de la félicité dans un siège de sincérité avec un Seigneur puissant. Son Excellence a également exprimé sa grande gratitude et appréciation au gouvernement des Émirats arabes unis pour ses soins généreux et son grand soutien à l'Académie, demandant au Tout-Puissant d'avoir pitié du défunt et de préserver la sécurité, l'unité, la stabilité et la prospérité des Émirats arabes unis. Pour sa part, Son Excellence M. Nasser bin Huwaiden Al Ketbi, Consul général des Émirats arabes unis à Djeddah, a exprimé ses profonds remerciements et sa gratitude au Secrétaire général de l'Académie et à la délégation qui l'accompagne pour les condoléances et les aimables paroles qu'il a entendues de la part de Son Excellence, soulignant que les Émirats arabes unis continueront de renforcer la coopération avec l'Académie sous la direction de Son Excellence. A la fin de la visite, Son Excellence a enregistré un message dans le livre de deuil. Son Excellence était accompagné lors de la visite de M. Mohamed Al-Mondher El-Chouk, Directeur des Affaires du Cabinet et du Protocole à l'Académie, et de M. Mohamed Adnan Al Fehri, Directeur du Département des Affaires Administratives et Financières de l'Académie.

Le Ministre soudanais des Affaires religieuses et des Awqaf visite l'AIFI

Le mardi 16 Chawal 1443 correspondant au 17 mai 2022, S.E. Dr. Abd al-Ati Ahmed Abbas, ministre des Affaires religieuses et des Awqaf de la République du Soudan, et la délégation qui l'accompagne ont visité le siège du Secrétariat général de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI) à Djeddah. Il a été reçu par le professeur Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie. Son Excellence le Ministre a remercié le Secrétaire général de l'Académie pour son aimable réception et son accueil chaleureux, et a exprimé son grand plaisir de visiter l'Académie, ce grand édifice scientifique dont toute la Oumma musulmane est fière. Il a également exprimé sa fierté personnelle, et celle de la délégation du ministère, pour les relations de coopération solides et fructueuses avec l'Académie, et l'importance de bénéficier des capacités et de l'expertise des deux parties dans tous les domaines d'intérêt commun. A cette occasion, Son Excellence a présenté un certain nombre de propositions qui servent l'Islam et les musulmans, non seulement au Soudan, mais dans l'ensemble du monde musulman. Il a également exprimé son souhait que la visite du Secrétaire général au Soudan lui permette de connaître de près les questions et les préoccupations du musulman soudanais et ainsi de soutenir et de renforcer les efforts du ministère et du gouvernement soudanais à cet égard. Pour sa part, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Son Excellence le Ministre, et l'a remercié pour cette visite généreuse, qui confirme la profondeur et la force

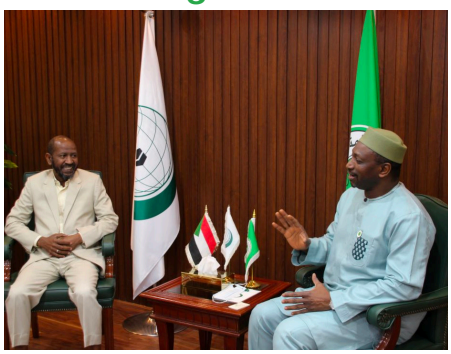

des relations de coopération, de coordination et de communication entre l'Académie, le Ministère et les principales institutions scientifiques du Soudan, qui ont culminé il y a quelques mois avec la signature d'un mémo de coopération entre l'Académie et l'Académie de Fiqh du Soudan. Son Excellence a également saisi l'occasion pour exprimer l'importance d'initier la mise en œuvre des dispositions du mémo afin d'atteindre les objectifs qui y sont stipulés. Son Excellence a ensuite présenté à son invité un bref résumé de la vision, de la mission, des objectifs, du plan stratégique quinquennal et des différentes activités et programmes de l'Académie. Son Excellence a également indiqué que l'Académie a lancé un appel à communications à un certain nombre d'éminents chercheurs soudanais pour qu'ils participent avec des documents de recherche à la prochaine session de l'Académie. Son Excellence a invité à cette occasion le ministre à nommer davantage de chercheurs pour participer à la session en préparant des documents de recherche et de travail sur un certain nombre de sujets de la session, en particulier le sujet des orphelins, ceux qui n'ont pas de soutien, ceux qui n'ont pas de parents connus, le phénomène des enfants des rues et des mendiants, etc. La réunion a été suivie, du côté du ministère, par M. Ahmed Sirr Al-Khatem, directeur du département du Hadj et de la Omra, le Dr. Mohamed Abdel-Wahab, directeur exécutif du Hadj et de la Omra, l'ing. Ahmed Al-Mubarak, directeur des TIC, et M. Abdel Aziz Al-Sadiq, directeur des médias et des relations publiques. Du côté de l'Académie, M. Mohamed Al-Mondher El-Chouk, directeur du département des affaires du cabinet et du protocole, Dr. Abdel Fattah Mahmoud Abnauf, directeur de la coopération internationale et de la planification, et M. Mourad TLiLi, conseiller du Secrétaire général de l'Académie pour les affaires médiatiques.

L'Ambassadeur américain pour la Liberté religieuse visite l'AIFI

S.E. M. Rashad Hussein, l'Ambassadeur itinérant des États-Unis d'Amérique chargé de la Liberté Religieuse Internationale et la délégation qui l'accompagne, ont effectué une visite de courtoisie au siège du Secrétariat Général de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI) le jeudi 11 Chawal 1443 correspondant au 12 Mai 2022. A son arrivée à l'Académie, lui et la délégation qui l'accompagnait ont été reçus par Son Excellence Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, qui l'a remercié pour la visite, le félicitant pour son accession au poste d'Ambassadeur itinérant chargé de la liberté religieuse internationale aux États-Unis d'Amérique, en lui souhaitant plein succès. Son Excellence le Secrétaire général a également exprimé ses remerciements et sa gratitude à Son Excellence l'Ambassadeur pour ses efforts bénis dans la défense des droits et intérêts des musulmans aux États-Unis d'Amérique et dans la lutte contre l'idéologie extrémiste d'où qu'elle vienne, en particulier l'islamophobie et les attaques qu'elle cause sur les communautés musulmanes dans les pays occidentaux et sur les relations entre les peuples et les cultures en général. Son Excellence a également affirmé la volonté de l'Académie de travailler ensemble pour sensibiliser les communautés musulmanes à l'importance de respecter les exigences de la citoyenneté dans leur pays et à la nécessité de respecter les lois et règlements tout en préservant leur identité religieuse, car il n'y a en fait aucun conflit entre l'appartenance religieuse et la loyauté envers le pays dans lequel réside le musulman. Son Excellence a exprimé la volonté de l'Académie d'organiser des événements scientifiques qui servent ces idées à l'intérieur des États-Unis d'Amérique à l'intention des communautés musulmanes, de signer des accords de coopération avec les principales institutions scientifiques des États-Unis et d'inviter des savants musulmans américains à participer aux prochaines sessions de l'Académie pour enrichir le dialogue et en diffuser les bénéfices. Pour sa part, l'Ambassadeur Rashad Hussein a exprimé ses profonds remerciements et sa grande gratitude à Son Excellence le Secrétaire Général de l'Académie pour l'accueil chaleureux et la bonne réception, soulignant son grand intérêt et son désir à effectuer cette visite à l'Académie afin de voir et de bénéficier des contributions de l'Académie dans les domaines du pluralisme, de la tolérance religieuse et de la coexistence entre les religions et les cultures et pour combattre l'idéologie extrémiste, le terrorisme et la violence. Son Excellence a ajouté que le gouvernement de son pays apprécie la pensée modérée et sobre offerte par l'Académie et tous ses efforts louables pour répandre la modération et la coexistence pacifique entre les religions, et qu'il attend avec impatience plus de coopération et de coordination avec l'Académie afin de servir ces nobles objectifs humanitaires à travers l'organisation conjointe d'événements scientifiques utiles à l'intérieur et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique, et la participation d'institutions religieuses américaines prestigieuses aux sessions de l'Académie et à ses diverses conférences scientifiques. Son Excellence l'ambassadeur était accompagné à la réunion par M. Allen Krause, chef de la section politique et économique au consulat américain à Djeddah, et Mme Jennifer Ham, vice-consul, section politique et économique au consulat américain à Djeddah. Du côté de l'Académie, la rencontre s'est déroulée en présence de M. Mohamed Al-Mondher El-Chouk, Directeur des Affaires du Cabinet et du Protocole, Mme Sarah Amjad Hussain, Directrice des Affaires de la Famille et de la Femme, Dr Al Hagi Manta Drammeh, Chef de la Section de la Coopération Internationale et des Relations Extérieures, et M. Mourad TLiLi, Conseiller du Secrétaire Général pour les Affaires des Médias.

Le Secrétaire général de l'AIFI participe à la Conférence internationale sur l'Unité islamique à Abou Dhabi

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI), a participé à la conférence internationale du Conseil mondial des Communautés musulmanes sur: «L'Unité islamique: Concept, Défis et Opportunités», les dimanche et lundi 7-8 de Chawal 1443 correspondant aux 9-10 mai 2022 à Abou Dhabi. Il a prononcé un discours liminaire à l'ouverture de la deuxième journée de la conférence en présence d'un grand nombre de participants à la conférence et a remercié le gouvernement et le peuple des Émirats arabes unis pour les efforts considérables qu'ils déploient pour unir la Oumma et promouvoir la coopération et la communication entre les musulmans. Il a également félicité les dirigeants du Conseil pour avoir organisé cette conférence importante et opportune à ce stade difficile des circonstances troublantes que le monde en général et le monde musulman en particulier traversent. Il a salué en particulier le bon choix du titre et des thèmes de la conférence, «dans l'espoir que les participants à la conférence parviennent à un concept correct et clairement défini du terme unité. Cela nous permettra également de corriger une série d'idées fausses et tendancieuses qui ont été soudainement tissées autour de ce terme». Aussi il a souligné que le terme d'unité islamique est employé à mauvais escient à des fins suspectes contraires aux principes de l'Islam et est incorporé dans des domaines où il ne peut pas être réalisé. Il a ensuite souligné que «les textes du Saint Coran et de la tradition prophétique ont dépassé le fait de parler de l'unité islamique dans le sens traditionnel pour parler de l'unité de l'Oumma, et l'Oumma est plus large et plus complète que les peuples, les clans et les tribus, car ils incluent les individus et les groupes non-musulmans, et ces textes islamiques ont décidé que l'existence des peuples, des tribus et des clans est une réalité universelle et une volonté éternelle qui ne peut être négligée comme le montre le passage coranique suivant: [Ô gens, nous vous avons créés mâle et femelle, et nous avons fait de vous des peuples et des tribus pour que vous vous connaissiez les uns les autres]. Ce verset indique qu'il existe plusieurs peuples et diverses tribus, et que ceux-ci composent ce que l'on appelle aujourd'hui l'État-nation, qui est constitué d'individus et de groupes partageant des traditions et des coutumes dans un État-nation régi par un système auquel ils adhèrent». Par conséquent, le terme d'unité n'a pas pour but d'unir les peuples en un seul peuple ou d'intégrer les tribus en une seule tribu et n'a pas pour but de transférer et d'éliminer rationnellement les traditions et les coutumes des peuples, des tribus et des clans, mais plutôt d'unir les consciences, les sentiments, les rituels entre les musulmans. Ceci dit que l'unité espérée est une unité dans la diversité et une diversité dans l'unité. Partant de là, il est urgent aujourd'hui de transcender ce concept prétentieux qui a assiégé et continue d'assiéger le concept d'unité en unissant les peuples musulmans dans un état prétendu et illusoire, qui est l'état du grand califat qui n'a jamais été réalisé au cours de l'histoire. À cet effet, la bonne unité islamique vise à réaliser le plus de coopération, d'intégration, de soutien et de synergie possible entre les musulmans. Ceci n'est nullement incompatible avec la multiplicité des États, avec la multiplicité des peuples et des tribus dont l'existence fait partie de la réalité cosmique éternelle évoquée précédemment». Il a ensuite expliqué que «l'unité islamique repose sur cinq piliers stipulés dans le Hadith du Prophète (PSSL), dans lequel il dit: {Ne soyez pas jaloux, ne vous détestez pas les uns les autres, ne soyez pas un malfaiteur, ne trahissez pas, n'achetez pas ce que votre frère veut acheter, et soyez les serviteurs d'Allah et des frères. C'est un grand péché de manquer de respect à son frère, de l'opprimer ou de l'humilier}. Il a conclu son intervention en disant: «L'unité islamique souhaitée a trois manifestations qui sont mentionnées dans le Hadith du Prophète: {la similitude des croyants dans leur amour, leur compassion et leur sympathie est comme un seul corps; si un membre se plaint de douleur, le reste du corps tombe de fièvre et d'agitation}. L'amour, la compassion et la sympathie mutuelle sont les manifestations les plus importantes de la véritable unité islamique. Aujourd'hui, plus que jamais, la Oumma est appelée à renforcer ces manifestations en termes de liens émotionnels, de sentiments et de rituels, afin que l'unité demandée par le Coran et la Sunna soit réalisée». La conférence a réuni plus de 400 participants venus de plus de 100 pays.

Le Consul général du Japon visite le siège de l'AIFI à Djeddah

S.E.M. Shimmura Izuru, Consul Général du Japon à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, a rendu visite au siège du Secrétariat général de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI) le 25 mardi Ramadan 1443 correspondant au 26 avril 2022. S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, l'a accueilli et l'a remercié pour sa visite, qui est la première du genre pour Son Excellence depuis qu'il est venu en Arabie Saoudite pour exercer ses fonctions. S.E.M. Shimmura Izuru a exprimé ses profonds remerciements et sa grande gratitude au Secrétaire Général de l'Académie pour la bonne réception et l'accueil chaleureux, soulignant son grand intérêt et sa volonté d'effectuer cette visite à l'Académie dans le cadre des efforts incessants de son pays de renforcer les relations de coopération et de coordination avec l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et ses organes affiliés, en particulier l'Académie internationale du Fiqh islamique. Son Excellence a souligné que le gouvernement de son pays considère avec satisfaction la pensée modérée et sobre offerte par l'Académie et tous les efforts louables pour répandre la modération et la coexistence pacifique entre les religions, et

qu'il attend avec impatience une plus grande coopération avec l'Académie afin de servir ces nobles humanitaires objectifs, en organisant des activités scientifiques au Japon et au-delà. Pour sa part, le Secrétaire Général de l'Académie a exprimé ses vifs remerciements et sa grande appréciation au Consul et l'a félicité pour sa récente nomination en tant que premier envoyé spécial de son pays auprès de l'OCI, lui souhaitant plein succès dans ses fonctions, notant que cette rencontre marquerait le début de relations de coopération et de coordination solides entre l'Académie et les autorités des affaires religieuses au Japon. Son Excellence a saisi l'occasion en donnant au Consul un bref aperçu de la vision, de la mission, des objectifs, des programmes et des activités de l'Académie. S.E. Prof. Koutoub Sano a également affirmé que l'Académie était prête à sensibiliser les communautés musulmanes à l'importance de respecter les exigences de la citoyenneté dans leur pays et à la nécessité de respecter les lois et règlements tout en préservant leur identité religieuse, car il n'y a, en fait, aucun conflit entre l'appartenance religieuse et la fidélité au pays dans lequel le musulman réside. Ensuite, Son Excellence a exprimé la volonté de l'Académie d'organiser des événements scientifiques à l'intérieur du Japon destinés aux communautés musulmanes qui servent ces idées. l a présenté à Son Excellence une invitation officielle à assister au symposium que l'Académie a l'intention d'organiser prochainement sur la question des fatwas au sein des communautés musulmanes. La rencontre s'est déroulé en présence de M. Mohamed Al-Mondher Chouk, Directeur des Affaires du Cabinet et du Protocole à l'Académie, et de M. Mourad TLiLi, Conseiller du Secrétaire Général de l'Académie pour les Affaires des Médias.

La Consule générale et Envoyée spéciale d'Allemagne à l'OCI visite l'AIFI

S.E. Dr. Eltje Aderhold, Envoyée spéciale de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et Consule générale d'Allemagne à Djeddah, a visité le siège de l'Académie (AIFI), le dimanche 14 Shawwal 1443 correspondant au 15 mai 2022. Elle a été reçue par le Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie. Elle a exprimé ses profonds remerciements et sa grande gratitude au Secrétaire général pour l'accueil chaleureux, et a exprimé son aspiration à renforcer les relations de coopération et de partenariat avec l'AIFI sur un certain nombre de sujets et de questions d'intérêt communs, et à cette occasion, elle a appelé l'Académie à participer au deuxième tour du dialogue stratégique qui se tiendra au cours de la seconde moitié de cette année dans la capitale allemande, Berlin. Elle a ajouté que le gouvernement de son pays apprécie les efforts estimés de l'Académie pour le rôle de pionnier de l'Académie dans la promotion de la prise de conscience de l'importance de l'autonomisation des femmes de leurs droits naturels et leur permettant de participer activement aux efforts de développement dans les pays du monde musulman, louant le rôle les résolutions réussies de l'Académie liées aux questions des MGF, du mariage des mineurs et du travail des femmes. Par ailleurs, elle a déclaré qu'elle attend avec impatience une collaboration etroite avec le

Département des affaires féminines et familiales de l'Académie pour déterminer les sujets d'intérêt commun et travailler ensemble à travers l'organisation conjointe de certains événements scientifiques utiles à l'intérieur et à l'extérieur de l'Allemagne. Pour sa part, le Secrétaire général de l'Académie a exprimé ses vifs remerciements à l'Envoyée Spéciale pour ses efforts louables dans le renforcement des liens de coopération et de coordination avec l'Académie concernant les questions communes et les sujets de préoccupation des communautés musulmanes en Allemagne. Il a ajouté que cette rencontre est un excellent début pour des relations de coopération et de coordination solides et fermes entre l'Académie et les autorités Allemandes. Aussi il a affirmé la volonté de l'Académie de sensibiliser les communautés musulmanes à l'importance d'adhérer aux exigences de la citoyenneté dans leur pays et à la nécessité de respecter les lois et règlements tout en préservant leur identité religieuse, car il n'y a en fait aucun conflit entre l'appartenance religieuse et la loyauté envers le pays dans lequel vit un musulman. Il a ensuite exprimé l'accord de l'Académie de participer au deuxième tour du dialogue stratégique entre l'OCI et l'Allemagne, en plus de la volonté de l'Académie d'organiser des événements scientifiques en Allemagne ciblant la communauté musulmane là-bas et abordant des questions et des sujets qui les concernent ainsi que le gouvernement allemand. Ont participé à la rencontre Mme Arwaa Ragban, Interprète au Consulat Général d'Allemagne à Djeddah, M. Al-Mondher El-Chouk, Directeur des Affaires du Cabinet, Mme Sarah Amjad Hussain, Directrice de la Famille et des affaires féminines, et M. Mourad TLiLi, conseiller du secrétaire général pour les affaires des médias.

La Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes visite l'AIFI

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie Internationale de Fiqh Islamique (AIFI), a reçu le 14 Chawal 1443, correspondant au 15 mai 2022, S.E. Mme Reem Al-Salem, Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, au siège du Secrétariat général de l'Académie à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite. Son Excellence a souhaité la bienvenue à l'honorable invitée et l'a remerciée pour sa visite, la félicitant pour son accession au poste de Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et lui souhaitant plein succès dans ses efforts. Son Excellence a également exprimé sa grande appréciation et ses remerciements à Son Excellence pour ses efforts appréciés afin de faire la lumière sur les différentes formes de violence et d'abus des femmes en les privant de leurs droits civils fondamentaux tels que l'éducation, le travail, la santé et autres dans de nombreux pays du monde, en particulier certains pays du monde musulman. Son Excellence a ajouté que la charia a préservé tous les droits des femmes pendant des siècles et a exhorté leur bonne éducation et leur enseignement et leur participation active au développement de l'économie et la contribution effective à la création de la richesse nationale. La charia la considérait comme la sœur de l'homme et partenaire dans les tâches de construction des peuples et de renaissance des nations et lui attribuait également des tâches non différentes de celles assignées à son frère l'homme, soulignant l'importance de la contribution des deux sexes à la réalisation de la renaissance, progrès et développement. Son Excellence a également évoqué la prochaine visite de la délégation de l'Académie sous l'égide de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en République islamique d'Afghanistan, afin de discuter avec les savants talibans et les dirigeants afghans actuels d'un certain nombre de questions et sujets de préoccupation pour la communauté internationale, et la nécessité d'ouvrir une porte au dialogue et à la discussion avec eux. Son Excellence a affirmé qu'il attend avec optimisme la visite, qui traitera d'un certain nombre de questions qui préoccupent les musulmans en Afghanistan, en plus de la question du droit des femmes à l'éducation et de leur pleine participation à la construction de la société afghane, sur la base des enseignements de notre religion, qui nécessite une éducation et un enseignement pour les deux sexes. Pour sa part, la Rapporteuse spéciale a exprimé son grand plaisir de visiter l'Académie, et sa grande appréciation pour les efforts appréciables qu'elle a déployés pour corriger les pratiques qui privent les femmes de nombreux droits civils fondamentaux accordés par la charia dans tous les domaines, et elle a également a exprimé sa gratitude pour le rôle central de l'Académie dans la promotion de la prise de conscience de l'importance de donner aux femmes les moyens de participer aux efforts de construction, de progrès et de développement dans le monde musulman, louant entre-temps les résolutions fructueuses de l'Académie concernant des questions telles que l'éducation des femmes, les mutilations génitales féminines, le mariage des mineurs, le travail des femmes, etc. Son Excellence a conclu en exprimant son aspiration au succès de la délégation de l'Académie, menée par Son Excellence le Secrétaire général, dans ses efforts pour convaincre les nouvelles autorités en Afghanistan d'accorder aux femmes afghanes leur droit à l'éducation, au travail et à une participation active à la vie publique. Elle a également affirmé sa disponibilité totale à soutenir les efforts de l'Académie à cet égard et à mettre toutes ses capacités et son expertise au service de la noble mission de l'Académie. À la fin de la réunion, Son Excellence a remercié son honorable invitée pour ses propositions et ses initiatives de coopération, notant qu'il se réjouit de renforcer la coopération entre le bureau de son Excellence et le Département des affaires féminines et familiales de l'Académie dans de nombreuses questions et sujets de préoccupation aux deux parties afin d'obtenir des résultats qui profitent aux femmes musulmanes où qu'elles se trouvent. La rencontre s'est déroulée en présence de M. Mohamed Al-Mondher El-Chouk, Directeur des Affaires du Cabinet et du Protocole à l'Académie, Mme Sarah Amjad Hussain, Directrice de la Famille et des Affaires Féminines à l'Académie, et M. Mourad TLiLi, Conseiller au Secrétaire général de l'Académie des affaires médiatiques.

Le Secrétaire général de l'AIFI parle des Signes du Jugement dernier lors des Rencontres hachémites à Amman

S.E. Prof Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a animé une conférence sur «Les Signes et Préludes du Jugement du Dernier Jour», dans le cadre d'une série de conférences organisée par les Rencontres hachémites, le vendredi 28 Ramadan 1443 correspondant au 29 avril 2022, au Centre culturel islamique de la Mosquée Roi Abdallah I dans la capitale, Amman. Après avoir remercié Sa Majesté le Roi Abdallah II ben Al Hussein et le gouvernement du Royaume hachémite, il précisa que pour parvenir à une compréhension saine des signes du Jour du Jugement, il va falloir suivre une démarche méthodologique qui repose sur la définition du terme « Les Signes du Jour du Jugement » puis les relations entre les différents signes. Partant de cette approche, il a défini le terme comme « un groupe d'événements et de phénomènes cosmiques qui contredisent les lois, les normes et la nature humaine qui précède le Jour du Jugement annonçant son imminence, ou pour son apparition réelle. Si ces événements et phénomènes annoncent l'approche du Jour du Jugement, ils sont appelés les Signes Mineurs du Jour du Jugement. Mais s'ils signalent l'occurrence réelle du Jour du Jugement, alors cela s'appelle les Grands Signes du Jour du Jugement.". En ce qui concerne les principaux signes du Jour du Jugement, il a expliqué qu'il existe un hadith prophétique qui inclut une explication compréhensive des ces signes. Ce hadith a été rapporté par le Hudhayfa bin Usayd Al-Ghafari, que Dieu soit satisfait de lui, qui a dit: « Le Prophète, que Dieu le bénisse et lui accorde la paix, était dans une pièce pendant que nous étions en dessous de lui, alors il nous a regardés et a dit: De quoi parlez-vous ? Nous avons dit le Jour du Jugement, il a dit: Le Jour du Jugement ne viendra que lorsque dix signes se produiront: une éclipse à l'est, une éclipse à l'ouest, une éclipse dans la péninsule arabique, la fumée, l'Antéchrist, la bête de la terre, Gog et Magog, le soleil se lève de l'ouest, et le feu sort d'Eden qui déplace les gens. L'un d'eux a dit que le dixième signe est la descente de Jésus, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, et l'autre a dit: Un vent qui jette les gens à la mer. » Ce hadith clarifie les principaux signes du Jour du Jugement, et ces signes sont presque acceptés et approuvés par tous les érudits, avec une différence mineure entre eux dans l'ordre des événements. Puis il a déclaré que : « Si ce hadith traite des signes majeurs du Jour du Jugement d'une manière détaillée et spécifique, alors nous pensons qu'il existe un autre hadith prophétique honorable qui traite en détail et spécifiquement des signes mineurs du Jour du Jugement. Je me réfère ici au hadith de Gabriel, avec ses nombreuses narrations, qui comprend un résumé honnête de ces événements et phénomènes dont l'occurrence indique l'imminence du Jour du Jugement, et ils sont connus comme les Signes Mineurs du Jour du Jugement. ». La connaissance de multiples récits de Hadith est déterminante pour définir le sens exact des conditions mentionnées dans le hadith. À cet effet, il ya deux narrations les plus importantes du hadith, qui sont la narration d'Omar Ibn Al-Khattab et la narration d'Abou Huraira. Quant à la narration d'Omar Ibn Al-Khattab, elle stipulait deux signes, et c'est le texte tel que rapporté par Mouslim dans son Sahih : Umar Ibn Al-Khattab, que Dieu soit satisfait de lui, a dit: « Un des jours où nous étions avec le Messager de Dieu, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, un homme avec des vêtements très blancs nous est apparu, des cheveux très noirs, aucune trace de voyage ne peut être vue sur lui, et aucun de nous ne le connaissait, jusqu'à ce qu'il s'assit à côté du Prophète, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, et il posa ses genoux sur ses genoux, posa ses paumes sur ses cuisses et dit: « ..Parlez-moi donc du Jour du Jugement. Il a dit : « Celui qui est interrogé à ce sujet n'est pas plus savant que celui qui pose la question. » Il a dit: Alors parlez-moi de ses signaux. Il dit : « Que l'esclave accouche de sa maîtresse, et que tu verras les pieds nus, les nus, les dépendants, les bergers construisent de buildings de très hauts standing. Puis il est parti..». Il est clair que ce célèbre récit du hadith de Gabriel mentionnait deux signes, à savoir : que l'esclave accouche de sa maîtresse, et que l'on voit les pieds nus, les nus, les bergers construisent les buildings de hauts standing. Quant à la deuxième narration, c'est la narration du compagnon Abou Huraira, que Dieu soit satisfait de lui, et cette narration stipulait trois signes, et voici ce texte tel que rapporté par Mouslim dans son Sahih: Abou Huraira, que Dieu soit satisfait de lui avec lui, dit: Le Messager de Dieu, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, était l'un des jours avec le peuple, alors un homme vint à lui et dit: Ô Messager de Dieu, quand est le jour du jugement ? Il a dit: « Celui à qui on interroge n'est pas plus savant que celui qui questionne, mais je vais vous parler de ses signes: Si l'esclave accouche de son maître, alors c'est l'un de ses signes, et si les pieds nus et nues sont les chefs des gens, alors c'est l'un de ses signaux, et si les bergers construisent des buildings de haut standing, alors c'est l'un de ses signes. Ce récit mentionne trois signes au lieu des deux célèbres, qui sont: la femme accouche de son maître, les nues et pieds nus deviennent des chefs des gens, et que l'on voit les bergers construisent des buildings de haut standing. En plus, il a précisé que la narration d'Abou Huraira qu'Al-Bukhari a incluse dans son Sahih est d'une grande importance, car elle définit clairement ce que l'on entend par le mot « esclave » dans la narration d'Omar Ibn Al-Khattab, qui est la femme en général et non l'esclave comme il est courant et célèbre. Ce texte de la narration dans Al-Bukhari : Abou Hurairah, que Dieu soit satisfait de lui, a dit : Le Messager de Dieu, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, était l'un des jours dehors avec le peuple, lorsqu'un homme s'approcha de lui en marchant et dit : Ô Messager de Dieu, quand est le jour du jugement ? Il a dit : « Celui à qui on interroge n'est pas plus savant que celui qui questionne, mais je vais vous parler de ses signaux : Si la femme accouche de son maître, alors c'est l'un de ses signes, et si les pieds nus et nues sont devenus des chefs des gens. En effet, cette narration est cohérente avec le sens figuré du message prophétique représenté dans le fait que ce que l'on entend par une femme donnant naissance à son maître ou à sa maîtresse est une expression du phénomène de désobéissance aux parents, qui est un événement contraire à la nature humaine, que la mère soit une esclave ou une personne libre. La désobéissance aux parents est donc contraire aux normes et à la nature humaine, et sa propagation telle qu'elle est observée et vécue à l'époque actuelle est une condition des signes mineurs du Jour du Jugement. Ensuite, Son Excellence a déclaré que la narration d'Abou Hurairah indiquait que voir les nues et pieds nus chefs des gens et leurs rois est une condition distincte de la condition de voir les bergers grandir. Et sur la base de cet enracinement précis des récits du hadith de Gabriel et du contenu de ses récits les plus célèbres, il a confirmé que le hadith de Gabriel avec ses multiples récits est l'un des récits complets, car c'est la référence et la source de tous les autres signes: « Les signes mineurs du Jour du Jugement se résument dans la propagation de trois phénomènes contraires aux normes et à la nature humaine, à savoir: la corruption des mœurs, le renversement des échelles, la corruption et l'oisiveté. Quant à la corruption des mœurs, elle était exprimée dans le hadith qu'une femme accouche de son maître ou de sa maîtresse, et par là on entend beaucoup de désobéissance des parents et d'ingratitude. Quant au renversement des échelles, le Prophète, que la prière et la paix de Dieu soient sur lui, l'a exprimée en disant que les gens pieds nus et nus deviennent les chefs des gens (rois du peuple = perte de confiance = trahison du serment), et sous ce signe tombent plusieurs signes mineurs mentionnés dans d'autres narrations, comme la narration: (Si la confiance est perdue, alors attendez le Jour du Jugement, Il a dit : Comment est-elle perdue ? Il a dit : Si la gestion de la chose publique serait confiée à ceux qui ne sont pas compétents, alors attendez le Jour du jugement dernier). Quant à la corruption des gens et à l'oisiveté, elle a été exprimée par le Prophète,, en disant que les bergers construisent des buildings de haut standing (= vantardise, extravagance et gaspillage). Au lieu de prendre soin de l'être humain en cultivant et préservant sa dignité et son humanité, le souci et le soin des choses matérielles et de l'ornement de la vie deviennent ostentation, extravagance et gaspillage. Avec cette analyse scientifique précise du hadith de Gabriel et la relation logique entre les signes mineurs, le conférencier a lancé un appel en disant: « Le temps est venu d'accorder plus d'attention et de soin à établir une nouvelle science qui a été qualifiée dans cette conférence de « Sciences du Jour du Jugement ». Cette science mettrait en lumière toutes les questions liées au Jour du Jugement et à ses signes.

L'AIFI et l'Université Mohamed bin Zayed des Sciences humaines signent un Mémo de Coopération

Son Excellence le Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, et Son Excellence Dr. Hamdan Musallam Al Mazrouei, Président du Conseil d'Administration de l'Université Mohamed bin Zayed des Sciences Humaines, ont signé un mémo de Coopération représentant les deux institutions le dimanche 07 Chawal 1443 correspondant au 08 mai 2022, au siège de l'université à Abou Dhabi. Ce nouvel mémo vise à lancer un partenariat stratégique dans le domaine d'intérêt mutuel des compétences scientifiques et de recherche. Le mémo vise également à organiser conjointement des conférences et des symposiums, à tenir des ateliers et des formations, à échanger des publications et à représenter les deux parties dans les conférences et les symposiums. Après avoir signé le mémo, le Secrétaire général a exprimé sa grande contente devant le développement clair et les progrès constants que connaît cette jeune université, faisant l'éloge du message perspicace que cette université vise à atteindre, et louant les programmes prometteurs et les excellents plans inclus dans ses programmes d'études, ce qui appelle à l'optimisme pour l'avenir de ses diplômés chaque année. Il a également exprimé son souhait que ce mémo soit l'occasion pour l'Académie de bénéficier de l'expertise et des capacités scientifiques dont dispose cette université, en recrutant des chercheurs pour participer aux sessions, séminaires et conférences de l'Académie, afin de renforcer l'étroite coopération scientifique et de recherche entre les deux parties. Il a conclu en appelant à commencer à mettre en œuvre le premier travail conjoint représenté par une révision complète de la nouvelle édition révisée de la plus grande encyclopédie contemporaine de jurisprudence et de ses principes fondamentaux «Encyclopédie Zayed pour les Maximes du Fiqh «, afin de permettre aux universitaires et aux chercheurs du monde entier de bénéficier de ce trésor scientifique unique. Pour sa part, le Président de l'Université a exprimé son grand plaisir à l'occasion de la signature de ce mémo espérant de renforcer les relations de coopération et de partenariat entre l'Université et l'Académie, qui est le plus grand organe scientifique contemporain pour l'Ijtihad collectif. Il a également exprimé sa grande appréciation et admiration pour la position scientifique impressionnante occupée par l'Académie dans le monde musulman et au-delà, et pour ses contributions jurisprudentielles et intellectuelles distinguées dans le domaine de la rationalisation du discours religieux, de la diffusion des valeurs de modération, de tolérance et de coexistence pacifique, du renforcement de l'appartenance et de l'engagement aux exigences de la citoyenneté. Il a ajouté que l'Université Mohamed bin Zayed est impatiente de tirer le meilleur parti de l'expertise et des capacités scientifiques reconnues des membres et des experts de l'Académie, notant que l'université est prête à commencer à activer toutes les dispositions du mémo dans les domaines scientifiques et de recherche d'intérêt commun, et à échanger des sources de connaissances et des publications. En application des termes du mémo, les deux parties ont convenu de former un comité spécialisé pour définir les aspects de la coopération entre elles, ainsi que les méthodes et mécanismes de mise en œuvre tels qu'envisagés dans le mémo de coopération. Ont participé à la cérémonie de signature Son Eminence Dr. Khaled Al Dhaheri, Président de l'Université, et Dr. Khalifa Al Dhaheri, Vice-président de l'Université pour les affaires académiques. Mme Sarah Amjad Badewi, directrice du département des affaires familiales et féminines, et M. Amjad Ibrahim Al-Mansi, chef des protocoles.

Le Secrétaire général de l'AIFI participe à la conférence annuelle de l'AAOIFI

Le lundi 15 Chawal 1443 correspondant au 16 mai 2022, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI), a participé à la 20ème Conférence Annuelle des Conseils de la Charia de l'Organisation de Comptabilité et d'Audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI) au Royaume de Bahreïn. L'objet de son intervention était de clarifier la position de charia relative à la possibilité de considérer l'agent de services ou l'agent de gestion comme une partie pouvant être obligée de réparer la perte d'une part, et la décision sur l'engagement de l'agent d'investissement d'acheter des parts d'investissement et des soukouk auprès des détenteurs de soukouk à un prix déterminé d'autre part. Il a précisé que l'agent de services dans l'économie moderne est censé être dans la jurisprudence islamique l'agent avec salaire, et l'embauché, comme on l'entend par l'agent en gestion, le Moudarib parfois, et le locataire d'autres fois. Quant à l'agent d'investissement, ça fait référence au Moudarib à certaines occasions et le partenaire commercial à d'autres occasions. Sur cette base, il a déterminé que ces trois agents, l'agent de services, l'agent de gestion et l'agent d'investissement, ne peuvent être tenus de réparer la perte ou le dégât d'argent, et ils ne peuvent être obligés de garantir l'argent ils y parviennent à moins qu'il ne soit prouvé qu'ils en ont abusé ou qu'ils n'ont pas réussi à le protéger. En d'autres termes, ces trois agents ne garantissent pas l'argent qu'ils gèrent en cas de perte ou de dégât sauf s'ils en abusent, ou ne parviennent pas à le conserver et à le protéger, car on fait confiance à l'agent salarié, on fait confiance à l'embauché, le Moudarib est digne de confiance, le partenaire commercial est digne de confiance, et il n'y a aucune garantie dans la charia sur un fiduciaire, sauf en cas d'abus ou de négligence, car le fiduciaire est comme le propriétaire de l'argent, et il n'y a aucune garantie sur le propriétaire de l'argent en cas de perte ou de dégât de son argent. De même, il n'y a aucune garantie pour le syndic sauf en cas d'abus et de négligence. Ensuite, il a précisé que les règles de la charia qui traitaient des problèmes et des questions de sécurité dans la jurisprudence islamique devaient être préservées et respectées, et qu'il n'était pas permis de s'en écarter. Il a également souligné que ces maxims sont solides et fermes, et dont les plus importantes sont: L'agent est digne de confiance, il n'y a de garantie que par infraction, et la main de l'agent est une main de confiance, non une main de garantie etc.. Il a également précisé que l'échec des trois agents de réparer la perte, et de ne pas les obliger à garantir l'argent, est considéré comme une préservation des objectifs de la charia dans les transactions et les contrats, en particulier l'objectif de justice entre les parties contractantes, l'objectif de clarté des piliers et des conditions des contrats, et objectif de stabilité et de sécurité des droits. En ce qui concerne la décision de la charia sur la mesure dans laquelle l'agent d'investissement ou l'agent de gestion peut s'engager à acheter les unités d'investissement ou les soukouk à la valeur nominale, à la valeur de marché ou à un prix spécifique, il a précisé qu'il n'est pas permis à l'agent de gestion ou à l'agent d'investissement de s'engager à acheter ces parts ou soukouk, car leur promesse d'achat est incompatible avec le principe de risque, qui implique de percevoir un pourcentage du bénéfice en cas d'investissement réussi selon la charia. Si le facteur de risque est absent, le droit au profit est annulé selon la charia. En d'autres termes, si l'agent s'engage à investir, il s'agit de transformer l'investissement d'un contrat de partenariat en profits et pertes en un contrat de prêt et l'emprunteur doit restituer l'argent à son propriétaire, qu'il soit gagnant ou perdant, ce qui est contraire à l'objectif de la justice, qui exige que les partenaires partagent ensemble le profit et la perte, et il n'est pas permis qu'une seule partie supporte la perte. À la conclusion, il a appelé ceux qui travaillent dans les institutions financières islamiques à rester à l'écart des engagements et des promesses contraignants qui contredisent les principes et les règles de la charia, comme c'est le cas dans ce problème. Il a également appelé ceux qui s'intéressent au développement de l'industrie financière islamique à toujours prêter attention aux objectifs de la charia dans les contrats et les transactions financières, en particulier les objectifs de justice et de clarté.

19ème Réunion mensuelle du Personnel de l'AIFI

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a présidé la dix-neuvième réunion périodique mensuelle du personnel de l'Académie, par videoconference depuis sa résidence à Abu Dhabi, le lundi 08 Chawal 1443 correspondant au 09 mai 2022. Au début de la réunion, il a souhaité la bienvenue à tous, les remerciant de leur présence. Il ensuite parlé de sa visite aux Émirats arabes unis et de sa participation à la Conférence internationale du Conseil mondial des communautés musulmanes sur le thème de « L'unité islamique... le concept, les opportunités et les défis » . Il a prononcé un discours dans lequel il a précisé que l'unité souhaitée est l'unité de conscienes, l'unité de sentiments et l'unité des rituels. Cette unité n'entre en aucun cas en conflit avec les États nationaux modernes. Et pour cause, le Saint Coran déclare ceci: [Ô humanité ! En

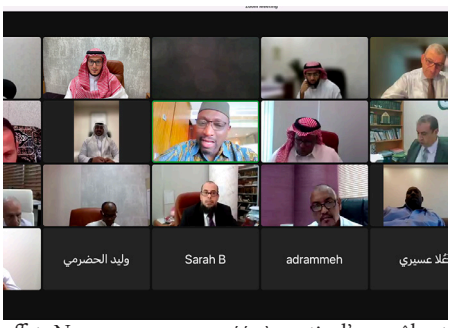

effet, Nous vous avons créés à partir d'un mâle et d'une femelle, et avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous puissiez apprendre à vous connaître] (verset : 13). Ce verset signifie simplement la multitude des peuples, des tribus ainsi la multitude des États et des nations. Par conséquent, l'unité souhaitée est une unité dans la diversité et une diversité dans l'unité où il y a une unité sociale, intellectuelle et économique, et ces formes d'unité sont basées sur l'intégration, la solidarité, la coopération, la synergie et le soutien entre les peuples musulmans. Puis il a évoqué le protocole d'accord conclu le dimanche 08 mai 2022 avec l'Université Mohamed bin Zayed des sciences humaines d'Abou Dhabi, souhaitant que ce protocole ouvre des perspectives de coopération et de communication avec cette jeune université prometteuse, notamment dans les domaines de la recherche scientifique, l'échange de sources de connaissances et de publications, ainsi que l'organisation de conférences, de séminaires et d'ateliers. Son Excellence a conclu en remerciant tout le monde et en appelant à la coopération, à l'intégration et à la solidarité.

37ème Réunion périodique des Chefs de Division

On Thursday 11 Chawal 1443 corresponding to May 12, 2022, H.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secretary General of the Academy, chaired the thirty-sixth meeting of heads of division, at the headquarters of the General Secretariat in Jeddah. At the beginning of the meeting, he welcomed the division heads, thanking them for their presence. He then spoke of his participation in the Hashemite Meetings held in the Hashemite Kingdom of Jordan in Amman, where he gave a lecture entitled "The Signs of the Day of Judgment" featured in the hadith of Gabriel. He then highlighted on his visit to Abu Dhabi, and his participation in the Conference of Islamic Unity, where he delivered an important speech in which he spoke of the need to correct the concept of unity and interpret it as unity in diversity and diversity in unity. This unity in no way signifies the unification of the Islamic peoples into a single state, but the existence of the peoples is an inevitable divine rule. The meeting discussed the decisions issued by the previous meeting, and several new decisions were issued, the most important of which:

- Preparation of an outline for the conduct of the symposium on the organization of Islamic charitable activities and on issues such as immigration, asylum and displacement, with a view to adopting resolutions thereon by the Academy .
- Call for researchers to write papers for the specialized symposium entitled: «The institution of the family: Challenges and horizons».
- Tracking and sending revised issues of the Journal of the Academy to the printer to determine the cost of printing in order to print it before the 25th session.

38ème Réunion périodique des Chefs de Division

Le Secrétaire général de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI), S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, a présidé la trente-huitième réunion périodique des chefs de division, par vidéoconférence, le jeudi 25 Chawal 1443 correspondant au 26 mai 2022 depuis sa résidence dans la capitale américaine, Washington, D.C. A l'ouverture de la réunion, Son Excellence a souhaité la bienvenue aux chefs de divisions et les a remerciés pour leur présence régulière à ces importantes réunions périodiques qui discutent des questions et des travaux de l'Académie et a exhorté tout le monde à continuer à travailler dur pour atteindre les objectifs de l'Académie. Il a ensuite parlé de la participation de la délégation de l'Académie au dialogue stratégique entre l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et les Etats-Unis d'Amérique, qui a été organisé par le Département d'Etat américain à son siège à Washington. Son Excellence a déclaré que ce dialogue a traité en détail de nombreuses questions et sujets d'intérêt commun, tels que les thèmes de la lutte contre l'extrémisme, le terrorisme, la phobie religieuse, les questions environnementales et de santé, l'autonomisation des femmes et autres. Son Excellence a également ajouté que la délégation de l'Académie a profité de sa présence aux États-Unis d'Amérique pour tenir des réunions avec un certain nombre d'institutions, d'organisations et de centres éminents aux États-Unis, en particulier ceux qui sont concernés par les questions et les thèmes qui recoupent les buts et les objectifs de l'Académie. La délégation a visité l'Institut de Liberté religieuse à Washington et a rencontré son président, Dr Thomas Farr. La délégation a également visité la Fondations Religions pour la Paix à New York et a signé avec elle un mémo de coopération stratégique. La réunion a discuté des décisions précédentes, et plusieurs nouvelles décisions ont été émises, dont les plus importantes:

- Préparation d'un plan complet pour la tenue d'un séminaire spécialisé sur le travail caritatif islamique et les questions connexes telles que l'immigration, l'asile et le déplacement.
- Lancement de l'appel à communications sur les thèmes du symposium spécialisé intitulé «l'institution de la famille... Défis et horizons».
- Formation d'un comité scientifique à l'Académie pour examiner les recherches du symposium sur l'étourdissement des volailles et des animaux, à condition qu'il termine ses travaux avant la fin de ce mois.
- Former un comité spécialisé chargé de collecter et d'exposer les photos des anciens membres de l'Académie dans les couloirs du rez-de-chaussée du siège de l'Académie, afin qu'elles soient prêtes avant le prochain symposium de l'Académie.

76ème Réunion hebdomadaire des Directeurs de Département

Le Secrétariat Général de l'Académie a tenu sa 76ème réunion hebdomadaire des directeurs de département le jeudi 11 Chawal 1443 correspondant au 12 mai 2022, au siège du Secrétariat général à Djeddah. Son Excellence Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a commencé la réunion en félicitant tout le monde à l'occasion du Eid Al-Fitr, demandant à Dieu d'accorder le succès à tous. Il a ensuite parlé de la visite qu'il effectuera aux États-Unis d'Amérique, afin d'activer le partenariat stratégique entre l'administration américaine et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Son Excellence a également parlé de la visite de la délégation des érudits de

la Oumma menée par l'Académie en Afghanistan afin de discuter de nombreuses questions. Il a également indiqué lors de la réunion la nécessité de tenir une réunion spéciale pour discuter du plan stratégique et des activités et programmes qui ont été réalisés au cours du premier trimestre de cette année. La réunion a ensuite émis des décisions, dont les plus importantes sont :

•Organisation d'un colloque spécialisé sur l'institution de la famille, ses enjeux et ses perspectives au XXIe siècle, en septembre prochain.

•Inviter de nouveaux chercheurs et techniciens des communautés musulmanes de pays comme le Brésil, la Suède, la Belgique et l'Allemagne à participer au prochain symposium sur l'etouradissemet de poulets avant de les abbattre.

•Préparer un rapport détaillé et un concept clair de l'évaluation annuelle des employés de tous les niveaux et le présenter au secrétaire général pour discussion lors d'une réunion spéciale.

77ème Réunion hebdomadaire des Directeurs de Département

Le Secrétariat général de l'Académie a tenu sa 77ème réunion hebdomadaire des directeurs de département le lundi 15 Chawal 1443 correspondant au 16 mai 2022, au siège du Secrétariat Général à Djeddah. S.E Pr Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a ouverte la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Il a ensuite parlé de sa visite au consulat des Émirats arabes unis à Djeddah pour présenter ses condoléances pour le décès de Son Altesse Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, président des Émirats arabes unis, décédé le vendredi 13 mai 2022. Il a également félicité Son Altesse Cheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan pour son élection par le Conseil suprême de l'État à la présidence des Émirats arabes unis pour succéder à Cheikh Khalifa, demandant à Dieu Tout-Puissant de lui accorder le succès dans le service de son peuple et de la Oumma musulmane et être le meilleur successeur du meilleur prédécesseur. La réunion a discuté des points des décisions émises par la réunion précédente, et plusieurs nouvelles décisions ont été émises, dont les plus importantes sont:

•Envoyer un rappel à tous les départements concernant la préparation d'un rapport complet de chaque département sur les activités et programmes accomplis conformément au plan stratégique annuel pour le premier trimestre.

•Préparer un rapport concernant le coût financier de l'impression des derniers numéros du Journal de l'Académie, en joignant des citations d'autres sociétés pour comparaison et en choisissant les meilleures offres et les moins chères.

•Réactiver les comités qui ont été formés lors du symposium sur les crypto-monnaies pour travailler conformément à ce qui leur est spécifié lors du symposium sur l'étourdissement de la volaille et des animaux qui se tiendra avec l'Autorité Générale des Aliments et Drogues.

•Préparer un rapport détaillé et un concept clair de l'évaluation annuelle des employés de tous les niveaux, et ce qui est lié aux promotions et primes pour les employés conformément au statut de l'OCI.

78ème Réunion hebdomadaire des Directeurs de Département

Le Secrétariat général de l'Académie a tenu sa 78ème réunion hebdomadaire pour les directeurs de département le lundi 24 Chawal 1443 correspondant au 25 mai 2022, par vidéoconférence. S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, a souhaité la bienvenue aux participants, les remerciant, puis il a parlé de la visite qu'il effectue actuellement aux Etats-Unis d'Amérique pour participer au dialogue stratégique organisé par le Département d'Etat américain entre l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et les Etats-Unis d'Amérique à Washington. Au cours de sa participation, il a tenu à présenter l'Académie et à souligner ses réalisations les plus importantes dans de nombreux domaines d'intérêt commun entre l'OCI et les États-Unis, notamment l'émission de résolutions et de recommandations appelant à combattre l'idéologie extrémiste et le terrorisme, à diffuser une culture de modération, de tolérance et de coexistence, et à promouvoir le juste milieu à l'intérieur et à l'extérieur du monde musulman, ainsi qu'à corriger les idées fausses sur les enseignements et les principes de l'Islam, et les pratiques qui contredisent les valeurs de l'Islam en ce qui concerne les questions relatives aux femmes telles que l'éducation, la participation, les droits et les devoirs. Il a précisé que l'Académie s'est déclarée tout à fait disposée à renforcer la coopération et la compréhension entre certains des organismes affiliés au Département d'État américain et l'Académie dans les domaines susmentionnés. La réunion a pris des décisions, dont les plus importantes:

•Rappeler aux départements la nécessité de soumettre leurs rapports sur les activités et les programmes qui ont été accomplis conformément au plan stratégique annuel pour le premier trimestre.

•Soumettre un rapport complet concernant le coût financier de l'impression des derniers numéros due la Magazine scientifique de l'Académie.à diffuser une culture de modération, de tolérance

79ème Réunion hebdomadaire des Directeurs de Département

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, présidé la 79ème réunion hebdomadaire des directeurs de département le lundi 30 Chawal 1443 correspondant au 31 mai 2022. Il a souhaité la bienvenue aux participants, les remerciant pour leur participation, puis il a parlé des derniers nouvelles de sa visite aux Etats-Unis d'Amérique, où la délégation de l'Académie a tenu une réunion avec le directeur exécutif du Conseil des relations islamiques américaines (CAIR) à Washington, DC, discutant des aspects possibles de coopération et de coordination entre les deux parties, en particulier en ce qui concerne les questions et les conditions des communautés musulmanes aux États-Unis d'Amérique. Il convient de noter que ce conseil est considéré comme le porte-parole officiel des musulmans et est reconnu par le gouvernement américain. Il a également informé la réunion la tenue de la délégation d'une série d'activités et de réunions scientifiques, en plus de signer un mémo de coopération avec la Fondation Religions pour la Paix, qui s'intéresse aux affaires religieuses et à l'étendue de sa contribution au maintien de la sécurité, de la paix et de la stabilité. En plus il a informé qu'il a été invité par les responsables de la célèbre mosquée Al-Hijrah dans la capitale américaine, Washington, aux ÉtatsUnis d'Amérique, afin de prononcer le sermon du vendredi, puis a conduire la prière du vendredi. La réunion a émis plusieurs décisions, dont les plus importantes :

•Préparation d'un plan pour la tenue d'un symposium sur le phénomène de l'islamophobie et présenter à la représentation permanente du Pakistan auprès de l'OCI pour héberger l'événement.

•Vérifier les dates de présence et de départ et déterminer l'itinéraire des participants au symposium de d'étourdissement de la volaille lors de l'envoi des billets à ces derniers.

•Préparer des clauses contractuelles qui incluent de manière claire et précise les conditions requises pour l'impression du magazine scientifique de l'Académie.

•Communiquer avec le Secrétariat général de l'OCI concernant la tenue d'un symposium spécialisé sur «l'institution de la famille, ses défis et ses horizons au XXIe siècle», afin de coopérer et de coordonner avec eux pour la tenue de ce symposium.

Rayons de Lumière sur la Vie des Savants Vivants de l'Académie (3)

Quatre décennies se sont écoulées depuis que les dirigeants du monde musulman ont créé le plus grand organisme contemporain de l'Ijtihad collectif, dont les membres sont constitués de l'élite et des meilleurs érudits contemporains en matière de Charia, soutenus par des experts distingués en sciences naturelles, sociologie, économie et politique. L'objectif de cette organisme est d'étudier les problèmes de la vie contemporaine et de clarifier les dispositions juridiques sur les questions qui préoccupent les musulmans du monde entier, en partant des enseignements du Saint Coran, de la Sounnah; et des nobles objectifs du Législateur, et suivant l'approche des pieux prédécesseurs en matière de déduction et d'inférence, ainsi sur la base des maximes juridiques et jurisprudentielles qui se sont répandues à travers les générations. Avec l'aide d'Allah, cet organisme est devenu la référence juridique majeure dans laquelle les États membres de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et les communautés musulmanes se réfugient pour connaître les dispositions de la Charia sur les nouveaux défis de la vie ; car cette référence a émis des résolutions juridiques claires concernant les calamités, les mutations et les changements, et a adopté des recommandations scientifiques efficaces. Comme l'a dit un jour le bienheureux ascète Imam Abdullah Ibn Al-Mubarak : La science bénie est celle qu'on réfère à ses hommes. Le Secrétariat général de l'Académie estime qu'il est nécessaire de faire connaître aux générations futures le parcours de ces juristes et de ces éminents savants qui ont conclus lesdites belles résolutions, et recommandations claires, en commençant par ceux d'entre eux qui sont morts, qu'Allah ait pitié d'eux, et en concluant par ceux qui continuent à nous émerveiller par leurs efforts brillants, qu'Allah les bénisse, afin que les nouvelles générations soient rassurées dans la justesse des résolutions et recommandations, car elles sont émises par de grands savants qui ont rempli les conditions de l'Ijtihad et l'éthique de l'ifta. Afin d'accomplir cette responsabilité intellectuelle, le Secrétariat général de l'Académie a décidé de consacrer un espace dans son bulletin mensuel pour présenter un bref aperçu sur les membres et experts de l'Académie en reconnaissance de leurs contributions, tout en priant Allah de leur accorder miséricorde et acceptation. Nous prions Allah de nous aider à achever ce travail dans les meilleurs délais ; nous ne voulons que réformer autant que nous le pouvons, et notre succès ne dépend que d'Allah, le Très Haut, le Très Grand.

Prof. Koutoub Moustapha Sano
Secrétaire général de l'Académie

Son Éminence Prof. Ali Gomaa

Né le 3 mars 1952 à Beni Suef, en République arabe d'Égypte, Prof. Ali Gomaa Mohamed Abdel Wahab a obtenu un diplôme d'études supérieures de la faculté d'études islamiques et arabes de l'université Al-Azhar en 1979, une maîtrise en Oussoul al-Fiqh de la faculté de Charia et du droit en 1985, avec une excellente note et un doctorat en Oussoul al-Fiqh de la Faculté de Charia et du Droit de la même université en 1985 avec une excellente note en 1988 avec mention très honorable. Son Éminence a occupé plusieurs fonctions importantes, notamment en tant que Moufti d'Égypte entre 2003 et 2013, professeur des fondements de la jurisprudence à la Faculté des études islamiques de l'Université d'Al-Azhar, président du conseil d'administration de la Fondation Misr Al-Khair, co-superviseur de l'Université Harvard en Égypte au département des études orientales, co-superviseur de l'Université d'Oxford au Moyen-Orient en études islamiques et arabes, et président du Comité de la jurisprudence émanant du Conseil des grands savants d'Al-Azhar. Son Éminence a été nommé membre de la Chambre des représentants égyptienne en 2021, membre du Conseil des hauts savants d'Al-Azhar Al-Charif, membre actif

de l'Académie scientifique égyptienne, membre du Comité d'Ifta d'Al-Azhar Al-Charif, membre actif de la Fondation Aal Al Bayt de la Pensée Islamique du Royaume hachémite de Jordanie, membre du Comité des Etudes jurisprudentielles du Conseil suprême des Affaires Islamiques. En outre, Son Éminence a reçu un certain nombre de décorations et de prix, notamment : l'étoile de Jérusalem, le bouclier de l'armée égyptienne, la médaille des sciences et des arts de première classe et la médaille de l'indépendance de premier degré du Royaume hachémite de Jordanie. Son Éminence est l'auteur de nombreux livres et études scientifiques, notamment : L'effet de la disparation de l'objet en question sur les jugements, l'Islam et l'égalité entre la réalité et l'aspiration, l'ifta entre la jurisprudence et la réalité, le jugement chariatiques selon les juristes oussoulis, les commandements et les interdictions se les Oussoul, le consensus selon les juristes oussoulis, l'analogie selon les juristes oussoulis, le dicton du compagnon selon les juristes oussoulis, les mécanismes d'Ijtihad, l'étendue de l'autorité des visions selon les juristes oussoul, le renouvellement dans principes fondamentaux de la jurisprudence, la question du terme «oussouli» avec application sur la définition de l'analogie, les quatre modèles de guidance du Prophète pour coexister l'un avec l'autre, introduction à l'étude des écoles de droit musulman, encyclopédie des fatwas authentiques, volumes de fatwas, supplications et rappels, le phare dans l'exégèse du Noble Coran, des règles du renouvellement jurisprudentiel, les vérités de l'Islam face aux soupçons.Depuis 2004, S.E. Prof. Ali Gomoa est un membre délégué représentant la République Arabe d'Egypte au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Prof. Kamel Bouzidi

Né en 1956 à Alger, Le Prof Kamal Bouzidi a obtenu son baccalauréat en 1977 au lycée Amara Rachid, une licence en 1986 à la Faculté des sciences islamiques au Caroubier, et un magistère dans la jurisprudence et ses fondements en 1992 avec une thèse intitulée : «Le dicton du compagnon et son influence sur les jugements de la Charia «, et un doctorat d'État dans la jurisprudence et ses fondamentaux, et les questions de jurisprudence contemporaine, intitulé : «La Dispense en Charia et son impact sur les questions de jurisprudence contemporaine». Son Éminence a également occupé d'importantes fonctions scientifiques, notamment en tant que Président du Conseil scientifique de la Faculté des sciences islamiques de l'Université d'Alger (Le Caroubier), directeur du département de Charia de la Faculté des sciences islamiques de l'Université d'Alger et président du Comité scientifique de la Faculté de Charia et du droit de l'Université d'Alger. Son Éminence a également été un membre expert au Comité d'évaluation des programmes scolaires de sciences islamiques, sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi que coordinateurs des colloques scientifiques organisés par la Faculté des sciences islamiques presque tous les mois. Son Éminence est membre important de plusieurs institutions, notamment au Conseil islamique suprême (Algérie), au Comité national de l'Ifta du ministère des Affaires religieuses et des Awqaf, au Comité national des affaires religieuses du ministère des Affaires religieuses et des Awqaf, au du Comité national des fatwas et de l'industrie financière islamique du Conseil islamique suprême, ainsi que président du Comité d'Ifta au Conseil islamique suprême Depuis le 29 avril

2009, S.E. Prof. Kamel Bouzidi est membre délégué représentant la République algérienne au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Cheikh Muhammad Al-Mukhtar Ould Imbala

Né en 1957 à Imbala en Mauritanie, S. E. Cheikh Muhammad Al-Mukhtar a obtenu une licence (diplôme supérieur) de l'Institut supérieur d'études et de recherches islamiques de Mauritanie. Son Éminence a occupé de nombreuses fonctions importantes, notamment en tant que Président avec grade de ministre au Conseil supérieur de l'ifta et des doléances en Mauritanie, Conseiller avec grade de ministre à la Cellule des affaires islamiques à la Présidence de la République, membre du Comité des élections indépendantes, président du Comité supérieur du Hadj, président du Conseil d'administration du Centre technique de formation des diplômés de la Mahdhara (école traditionelle), Conseiller chargé des affaires islamiques à la Présidence de la République, membre avec grade de conseiller à la Présidence de La République, membre du Conseil d'administration du Prix Chinguetti, président avec rang de ministre au Conseil suprême islamique, membre du Conseil du Waqf, enseignant à l'Institut d'études islamiques Ibn Abbas, professeur à l'École nationale d'administration, professeur à l'Université de Nouakchott, enseignant à l'Institut supérieur d'études et de recherches islamiques de Mauritanie, membre du Conseil du Fiqh islamique de la Ligue islamique mondiale, membre du Conseil consultatif de la jurisprudence malékite à Daleel (Dubaï). Depuis le 9 mars 2011, S.E. Cheikh Muhammad Al-Mukhtar Ould Imbala est un membre délégué représentant la République islamique de Mauritanie au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Dr. Hamza Abu Fares

Né en 1945 en Libye, Dr. Hamza Abu Fares a obtenu une licence spéciale d'enseignement (spécialisation en langue arabe et religion) en 1967, et un certificat secondaire (section littéraire) en 1971, puis a étudié à la Faculté d'Education (anciennement École Normale Supérieure) à Tripoli, au département des langues (arabe, anglais et français), spécialisation en langue et littérature françaises, ou il a obtenu une licence en 1975, et s'est inscrit à des études de troisième cycle à la Faculté d'éducation de Tripoli. Son Éminence a obtenu un diplôme en études islamiques en 1980, une maîtrise de la Faculté d'éducation de Tripoli en 1984, et un doctorat d'État en sciences islamiques (jurisprudence comparée) de l'Université Al-Zaytouna de Tunis en 2000, intitulé «Qadi Abdul-Wahhab

Al-Baghdadi et sa méthodologie d'exégèse de la Rissala». Son Éminence a travaillé comme professeur au département de Charia - Faculté de droit de l'Université de Tripoli, professeur invité à l'Institut européen des sciences humaines à Paris et au château de Chinon. Son Éminence a discuté et supervisé plus de quatre-vingts thèses et mémoires, et a participé à de nombreuses recherches dans de nombreux séminaires en Libye, en Tunisie, en Algérie, au Maroc, en Mauritanie et aux Émirats arabes unis, aux États-Unis, en Jordanie, au Qatar, au Bahreïn et en Arabie saoudite. Entre autres, il a été ministre des Awqaf et des affaires islamiques en Libye. Depuis le 13 septembre 2012, S.E. Dr. Hamza Abu Fares est un membre représentatif de l'État de la Libye au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Dr. Abdul Rahman Muhammad Ali

Né en 1971 à Djibouti, Le Dr Abd al-Rahman Muhammad Ali a obtenu une licence de l'Université islamique Imam Muhammad bin Saud en Arabie saoudite, un magistère de l'Université Al Jazeera au Soudan et un doctorat de l'Université du Noble Coran et de l'enracinement de la science au Soudan. Son Éminence a occupé de nombreuses fonctions importantes notamment en tant que président du Conseil suprême de Fatwa, président de l'Association des Savants de Djiboutie, Khatib du Sermon de Vendredi à la Mosquée Al-Aqsa à Balbala, Djibouti, président adjoint du Conseil National de Surveillance chariatique à la Banque du Centre, président du Département de Dawah et de l'Orientation au Ministère à Djibouti, Professeur à l'Ecole Yéménite et Responsable du Comité Volontaire de la Fondation Diwan Zakat à Djibouti. Son Éminence a également participé à de nombreuses émissions de télévision et de radio. Depuis le 22 mars 2015, S.E. Dr. Abdul Rahman Muhammad Ali est membre délégué représentant le Djibouti au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Cheikh Dr. Othman Batikh

Né en 1941 dans la République tunisienne, S.E. Cheikh Dr. Othman Batikh a obtenu un certificat de fin d'études en 1963, un diplôme de droit en 1967 et un diplôme de Charia en 1972, au département de jurisprudence et de politique chariatiques, et un doctorat de troisième cycle, puis un doctorat d'État en 1982. Son Éminence a également occupé des postes importants notamment en tant que juge judiciaire au Tribunal de première instance de Tunis de 1968 à 1971, professeur à la Faculté de Charia et de théologie à l'université al-Zaytuna de 1980 à 2001, membre du Conseil Islamique suprême de 1987 à 2010, consultant auprès de la Municipalité de Tunis pendant trois sessions parlementaires, attaché à la Présidence de la République chargé du Département des Affaires religieuses à partir de 2005 pour une période de 5 ans, Imam à la Mosquée Al-Zaytouna pour les cinq prières quotidiennes de 2002 à 2010, et Imam-Khatib à la Mosquée Mahrez bin Khalaf, puis à la Mosquée Al-Abidin à Carthage. Son Éminence a été Moufti de la République tunisienne de 2009 jusqu'en 2013, ministre des Affaires religieuses en 2015, moufti de la République tunisienne avec grade et privilèges de ministre de 2016 jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs de ses recherches, études et articles ont été publiés dans de nombreux magazines et journaux en Tunisie et à l'étranger.Depuis le 14 mars 2017, S.E. Cheikh Dr. Othman Batikh est membre représentant la République tunisienne au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Dr Abdullah Idris Abu Bakr Mega

Né en 1950 au Niger, Son Éminence le Dr Abdullah Idris Abu Bakr Mega a commencé ses études de base en apprenant le Noble Coran et les principes des sciences islamiques auprès des katatib (écoles traditionnelles) du village, puis Il a étudié dans les cercles des Cheikhs à Niamey, capitale du Niger entre 1957 et 1971. Son Éminence a obtenu un certificat d'études secondaires en 1974 et également du lycée islamique de l'Université Islamique de Médine en 1977, puis une licence de la Faculté de Charia en 1981, et un magistère en Jurisprudence islamique en 1985 de la même université. En 1992, Son Éminence a obtenu un doctorat d'Etat de la Faculté des lettres et des humanités (Division des Etudes Islamiques), à l'Université Mohammed V, Rabat, Maroc. Son Éminence a occupé de nombreuses fonctions importantes dans des institutions locales et internationales, notamment en tant que membre du Comité national de préparation de l'ouverture de l'Université islamique du Niger, membre du corps professoral et responsable de la Faculté des études islamiques et de la langue arabe, membre du corps professoral de la Faculté de Charia et des études islamiques, et vice-doyen du Collège de Charia et des études islamiques, vice-recteur de l'université, et Imam-Khatib du Centre culturel Prince Sultan au Niger à Niamey. En outre, son Éminence a participé à de nombreux colloques et conférences. Depuis le 14 mars 2017, S.E. Dr Abdullah Idris Abu Bakr Mega est Membre délégué représentant le Niger au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Dr Hamza Mustafa Maiga

Né au Mali en 1976, S.E. Dr Hamza Mustafa Maiga a obtenu une licence en 1996 en langue arabe et études islamiques et en sciences politiques, une maîtrise en 1999 en Dawah et civilisation, et un doctorat en 2004 en religions comparées et dialogue religieux à l'Université ouverte de Tripoli, en Libye. Son Éminence a occupé des postes importants au Mali, notamment en tant que professeur d'éducation et de civilisation islamiques à l'Institut d'études arabes au siège de l'Association mondiale de l'appel islamique, Imam-Khatib à la mosquée de l'Association de l'appel islamique, Secrétaire

général de la Fondation de solidarité et d'aide au peuple malien, Président fondateur du Conseil national des étudiants de langue arabe et de culture islamique au Mali, Adjoint et Premier assistant du Président de l'Union nationale de la jeunesse musulmane au Mali, chercheur et enseignant en questions islamiques à l'intérieur et à l'extérieur du Mali, et Secrétaire aux affaires religieuses de la Congrégation des leaders spirituels musulmans au Mali. Depuis le 14 mars 2017, S.E. Dr Hamza Mustafa Maiga est un membre représentatif du Mali au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Cheikh Datuk Haji Wan Zahedi

Né en Malaisie en 1942, S.E. Cheikh Datuk Haji Wan Zahidi a obtenu une licence en 1971 et un master en 1974 de l'Université Al-Azhar. Son Éminence a occupé des postes importants en Malaisie, notamment en tant que fonctionnaire du ministère de l'Éducation, chargé de cours à la faculté de Charia de l'université Kebangsaan, cadre professionnel au bureau du vice-Premier ministre et chargé de cours à la faculté de droit de l'université, conseiller international en matière d'islam et de charia à Yayasan Dawah Islamiya, président de l'université Sultan Azlan Shah, moufti fédéral du gouvernement malaisien, membre honoraire de l'université islamique de Malaisie. En outre, Son Éminence est membre des comités de fatwa malaisiens, membre des organismes islamiques fédéraux, membre du conseil d'administration de la Fondation islamique malaisienne pour le développement économique et membre du conseil d'administration PPZ-MAIWP, membre du conseil d'administration de MAIWP, président de Dar Al-Hadith Malaisie, président du comité national de l'Ifta depuis octobre 2017. Son Éminence a reçu le prix de la personnalité la plus distinguée lors de la célébration du mawlid (1437 AH), de la hijra, et lors de la célébration de l'état de Barak de la hijra du Prophète (1438 AH) en Malaisie. Depuis le 3 novembre 2019, S.E. Cheikh Datuk Haji Wan Zahedi est membre délégué représentant la Malaisie au Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Cheikh Ahmed bin Abdulaziz Al-Haddad

Né en 1955, Cheikh Dr. Ahmed bin Abdulaziz bin Qassim Al-Haddad a obtenu sa licence, sa maîtrise et son doctorat en droit islamique à l'Université Umm Al-Qura. Son Éminence a occupé de nombreux postes importants, notamment en tant que grand moufti et directeur du département de l'Ifta, membre du Conseil des hauts savants de Dubaï, membre du Conseil des Émirats pour l'ifta représentant l'Émirat de Dubaï, membre du Comité des fatwas de l'Émirat du département judiciaire d'Abou Dhabi, membre du Conseil des sages musulmans dirigé par Cheikh Al-Azhar et placé sous le patronage de Son Altesse Cheikh Abdullah bin Zayed, président du Conseil suprême de charia pour les banques financières islamiques à la Banque centrale, professeur collaborateur à l'Université

humanitaire Mohamed bin Zayed, professeur associé au Collège des études islamiques et au Collège Imam Malik pour la charia et le droit, membre du comité de charia pour la classification et la supervision au Conseil général des banques et institutions financières islamiques, expert au Conseil du Fiqh islamique de la Ligue islamique mondiale, membre de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI), membre du comité de charia de l'Autorité générale des Awqaf, membre du comité de charia du Fonds Zakat et membre des comités de charia de certaines institutions et sociétés financières. Depuis le 14 mars 2017, S.E. Cheikh Ahmed bin Abdulaziz Al-Haddad est membre représentant les Émirats arabes unis à l'Académie internationale du Fiqh islamique.

Son Éminence Prof. Abdullah Al- Najjar

Né en 1948 à Gharbia, en Égypte, S.E. Dr Abdullah Mabrouk Al-Najjar a fini de mémoriser le Noble Coran à l'âge de dix ans et a rejoint l'Institut religieux et scientifique de la région de Dessouq affilié à Al-Azhar puis il a été diplômé des écoles préparatoire et secondaire d'Al-Azhar. Son Éminence a rejoint ensuite l'Université Al-Azhar, Faculté de Charia et du Droit au Caire, d'où il obtient une licence en Charia et Droit en 1975, puis un magister en Jurisprudence Comparée en 1979, puis un doctorat dans le domaine de la Jurisprudence Comparée avec excellence en 1984. Son Éminence occupé des postes importants, notamment en tant que premier doyen de la faculté des études supérieures de l'université d'Al-Azhar, professeur à la faculté de Charia et de droit, professeur d'études supérieures et chef du département de droit privé à la faculté d'études islamiques et de langue arabes pour filles dans la même université. Son Éminence est également membre de l'Académie de recherche islamique d'Al-Azhar Al-Charif, du Conseil suprême d'Al-Azhar Al-Charif, du Comité suprême pour la réforme législative au ministère de la justice, du cinquième comité pour la préparation de la Constitution égyptienne, titulaire de la médaille d'État des sciences et des arts de première classe. En outre, Son Éminence est un expert représentant l'Egypte à l'Organisation de la femme arabe, président du conseil d'administration de la mosquée Imam Hussein et président du conseil d'administration de la mosquée Sayyida Nafisa au Caire, secrétaire du comité pour la promotion des professeurs à l'université Al-Azhar et dans de divers universités égyptiennes et arabes, membre du conseil de l'université d'Al-Azhar et des conseils des facultés de charia, de droit, d'études islamiques et arabes pour les filles, ainsi que président du comité pour la mise à jour de la jurisprudence islamique et le démantèlement de la pensée extrémiste au Conseil suprême des affaires islamiques; rapporteur suppléant du comité de recherche sur la jurisprudence, rapporteur du comité d'Al-Quds et membre des comités des sciences du Coran, de la Sounna, de la théologie à l'Académie de recherche islamique d'Al-Azhar. Depuis le 25 avril 2009, S.E. Prof. Dr. Abdullah Al- Najjar est un membre désigné de la République arabe d'Egypte à l'Académie internationale du Fiqh islamique.

SUPERVISION GÉNÉRALE
PROF. DR. KOUTOUB MOUSTAPHA SANO
www.iifa-aifi.org

Rédaction
MOURAD TLILI
JAWZI LARDJANE
info@iifa-aifi.org

PHOTOGRAPHE
AMJAD MANSI
@aifi_org

CONCEPTION
SAAD SAMAR
@aifi.org

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTSBIEN VOULOIR NOUS CONTACTER
VIA LES ADRESSES SUIVANTES:
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE.
B.P. 13719, DJEDDAH 21414
PHONE : (+96612) 6900347 / 6980518 / 2575662 / 6900346
FAX: (+96612) 2575661